

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	19 (1931)
<b>Heft:</b>	348
 <b>Artikel:</b>	A Genève...
<b>Autor:</b>	Gueybaud, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-260166">https://doi.org/10.5169/seals-260166</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

encore à un journal illustré pour se plaindre de la publication de clichés qu'elle jugeait peu aptes à passer sous des yeux d'enfants?

Ame droite, conscience intègre, caractère énergique, elle est morte comme elle a vécu, avec courage et foi. Et le sillon qu'elle laisse derrière elle est un de ceux sur lesquels on ne peut qu'espérer voir marcher à leur tour les générations nouvelles, se passant le flambeau qu'elle vient de déposer.

M. F.

## Les Femmes dans les Commissions administratives officielles

### Un recul à Genève.

Janvier est à Genève le mois traditionnel pour la nomination par le Conseil d'Etat ou par le Grand Conseil des membres des Commissions administratives officielles, dont trois ont passé au crible durant ces dernières semaines. A l'importante Commission administrative de la Maternité et de l'Hôpital, Mme le Dr. Maystre, qui avait annoncé son intention de démissionner pour cause de fatigue et de surcroit de travail à heureusement bien voulu céder à l'insistance des Sociétés féminines, et retirer cette démission, et le Conseil d'Etat n'a pu faire mieux que la confirmer pour une nouvelle période de trois ans dans ses utiles fonctions. A la Commission administrative de l'Asile d'incurables de Loëx (asile masculin et asile féminin), Mme Mathil a été également nommée à nouveau par le Conseil d'Etat, et Mme Gallay, élue à nouveau par le Grand Conseil, la présence de femmes dans cette Commission s'étant révélée d'une utilité que personne ne songerait plus à discuter.

Malheureusement, il n'en a pas été de même pour la Commission administrative de l'Asile d'aliénés de Bel-Air, de laquelle Mme le Dr. Schatzel avait donné sa démission, s'estimant chargée par trop d'autres travaux. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage, qui ont toujours pris en main les présentations de candidates, avaient mis en avant le nom bien connu de Mme le Dr. Renée Girod, qui, non seulement a acquis par sa pratique personnelle une expérience qui eût pu être précieuse à la Commission, mais encore que ses relations étroites avec des organisations de gardes-malades mettaient à même de comprendre tout particulièrement les besoins administratifs d'un grand asile comme Bel-Air; mais les femmes ont senti une fois de plus ici la perte qu'elles avaient faite par le retrait de M. le Conseiller d'Etat Jaquet, ancien chef de ce Département, car loin de leur répondre comme le faisait M. Jaquet dans des cas analogues: «j'ai si pleine confiance en vous que vos candidates seront les meilleures», le gouvernement actuel a nommé un homme à la place de Mme Schatzel. Le poste est perdu cette fois-ci pour une femme. Et la politique a joué son rôle. Il y a quelque temps, en effet, l'organe socialiste annonçait d'un ton catégorique que le parti socialiste entendait avoir dans les Commissions administratives la représentation à laquelle son importance numérique lui donnait droit: le successeur de Mme Schatzel étant un médecin socialiste,

point n'est besoin de longues méditations pour comprendre ce qui est arrivé.

Nous ne contestons nullement au parti socialiste le droit d'avoir des siens dans d'importantes Commissions administratives, mais s'il est vrai qu'il est le seul parti qui se présente officiellement partisan des droits des femmes, n'est-il pas piquant de le voir user d'abord de son influence électorale pour écarter une femme, alors qu'en simple équité les femmes ont tout autant de droit à compter l'une des leurs dans ces mêmes Commissions inutile ne possède pas l'arme essentielle du bulletin de vote pour faire passer leur candidate? On nous répondra, c'est certain, que nous n'avions qu'à proposer une candidate socialiste. Or, premièrement, il fallait une femme médecin, et nous n'en connaissons pas une seule parmi les femmes socialistes genevoises. Et deuxièmement, nos organisations féminines estiment extrêmement dangereux d'entrer dans des combinaisons politiques: elles demandent que soient nommées dans ces Commissions des femmes capables, compétentes, dévouées et qui accomplissent leur tâche en dehors de préoccupations électorales. Ce souci de rechercher uniquement la seule capacité, elles viennent malheureusement de le payer cher.

E. Gd.

### La tragique histoire de Mrs. Wise

On s'est beaucoup ému dans les milieux féminins — et pas seulement en Angleterre, mais aussi chez nous — de la condamnation à mort prononcée par le tribunal d'Old Bailey (Londres) contre une femme de trente-sept ans, Kathleen Wise, mère de trois enfants, pour infanticide à l'égard d'un quatrième enfant, un petit garçon de neuf mois. Comme un jury de matrones et de médecins avaient certifié que la malheureuse était enceinte et attendait sa délivrance dans quelques semaines, le juge avait déclaré que l'exécution de la sentence «d'être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive», suivant la moyenâgeuse formule encore en vigueur, serait différée jusqu'après la naissance de l'enfant. Puis, comme on s'y attendait, la condamnation à mort a été commuée en condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

Il va bien de soi que ceci n'a pas passé sans provoquer un grand mouvement de sympathie à la Cour et dans le public pour la malheureuse héroïne de l'un de ces trop fréquents drames de la misère. Mrs. Wise, abandonnée par son mari avec trois enfants, avait vaillamment essayé de se tirer d'affaire, vendant jusqu'à sa machine à coudre pour avoir de l'argent pour soigner ses enfants, colportant de maison en maison des petits fagots de bois faits avec des débris, quand elle rencontra Alfred Weatley, avec lequel elle vécut, dont elle eut le petit Reggie, et qui est aussi le père du bébé à naître. Weatley ayant déjà deux enfants à lui, la charge était écrasante pour la pauvre femme, à qui son compagnon ne donnait guère que quelques shillings par semaine; aussi à Noël, harassée et désespérée, elle apporta Reggie à son père, lui disant qu'elle ne pouvait plus continuer de la sorte. L'homme envoya le malheureux bébé à la mère de Kathleen Wise, qui le retourna simplement à sa fille. Alors celle-ci l'aspixia.

A l'audience, l'accusateur déclara qu'il n'avait jamais rencontré de cas plus lamentable que celui-ci, et le juge assura Mrs. Wise de tout son appui dans sa demande de grâce. On sait le résultat de celle-ci, qui a soulagé bien des inquiétudes. Mais tout n'est pas fini ainsi, et nous nous demandons d'abord, avec notre confrère *The Vote*, auquel nous empruntons la plupart des détails qui précèdent, si vraiment il n'est pas été possible d'éviter à la malheureuse tout ce sinistre et inutile appareil de condamnation à mort, puisque tout le monde savait que la sentence ne sera pas exécutée? Nous nous demandons ensuite comment il se fait que la progressiste Angleterre, si avancée en d'autres domaines, puisse encore être régi par une loi pénale, qui, paraît-il, ne mettait pas à la disposition du jury d'autre sanction que celle qu'il a prononcée? Punir l'infanticide de mort est tout simplement monstrueux à notre époque où l'on sait quels sont, neuf fois sur dix, les motifs qui conduisent à cet acte. Et enfin, nous saurons, pour notre part, estimer qu'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité soit en proportion avec ce qu'elle punit: enfermer une femme, la priver de liberté pour toute sa vie, parce qu'elle a commis un geste de désespoir dans des circonstances dans lesquelles aucune de nous ne sait ce qu'elle aurait fait, constitue une vengeance de la Société, et non pas une amélioration à une situation tragique. Et les enfants de Mrs. Wise? qui deviendront-ils? que seraient-ils devenus si la sentence de mort avait été exécutée? et ne faut-il pas songer à eux aussi?

Si, d'après les journaux féministes anglais, on discute maintenant un peu partout un amendement à la loi pénale, nous espérons qu'en saisira l'occasion pour une réforme complète de celle-ci. Il y a là du pain sur la planche pour les femmes députées.

M. F.

### Femmes électriques...

### Comment voteriez-vous dimanche ?

#### A Genève...

L'excellente décision de grouper les votations, pour ne pas déranger trop souvent les électeurs, va conduire aux urnes, ce premier dimanche de février, les membres masculins de nos familles, pour répondre, non seulement à la question que leur pose la Confédération, et dont on trouvera l'exposé plus loin, mais aussi à trois questions d'intérêt purement cantonal. Qu'on nous permette d'en dire quelques mots ici, puisque aussi bien, si nous étions électrices, ce serait en connaissance de cause que nous tiendrions expressément à voter.

Une de ces questions, d'ailleurs, nous touche de près, puisqu'elle règle la façon dont, en décembre 1931, auront lieu les élections aux tribunaux de prud'hommes — et de prud'hommes — auxquelles toutes les femmes, patronnes et ouvrières, employées et employées, pourront participer, après demande d'inscription sur un registre *ad hoc*. Ce n'est donc point au droit de la femme en ce domaine que l'on touchera dimanche, mais à la façon dont hommes et femmes exerceront ce droit. La loi qui avait fonctionné jusqu'à présent ayant paru insuffisante aux syndicats catholiques pour assurer leur représentation dans ces tri-



Cliché Schue. Frauenblatt

Mme Eugénie DUTOY (Berne)  
Présidente de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille; présidente de la Section bernoise de l'Association des Femmes universitaires.

bunaux, une nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil, au cours de l'hiver dernier, établissant non pas la représentation proportionnelle, mais un système de vote limité. Les socialistes ont protesté, et lancé le référendum, qui met dimanche aux prises les représentants des syndicats rouges et des syndicats jaunes. Il ne nous paraît pas qu'en ce qui concerne les femmes, futures électrices et futures juges, l'un des systèmes soit préférable à l'autre.

La seconde question, l'organisation de la police cantonale, c'est-à-dire l'augmentation du corps des gendarmes, notamment insuffisant, paraît-il, pour les tâches qui lui incombent, avec l'accroissement de la circulation et le mouvement amené chez nous par la S.D.N., rencontre l'approbation de tous les partis. En revanche, ceux-ci se divisent sur la nécessité de l'augmentation de la police de sûreté, que déclarent nécessaire les partis bourgeois, et que combat le parti socialiste, qui préférera une meilleure utilisation des forces de police rurales. Là non plus, il ne paraît pas que, nous les femmes, puissions avoir une opinion spéciale en tant que femmes. Ah ! s'il s'agit assurément de l'établissement d'un corps de police féminin *professionnelle*, comme il en existe dans certaines villes d'Allemagne ou d'Angleterre, — ce serait autre chose !

Quant à la troisième question de politique genevoise posée dimanche prochain, nous y répondrons *oui* avec conviction si nous voulions voter, et nous voudrions que toutes les voix de nos lectrices se joignent à la notre pour engager les citoyens masculins de leur entourage à faire de même. Car il s'agit d'un remède à cette plaie du chômage qui s'étend

## PORTRAITS DE FEMMES

### Georges Eliot (1819-1880)

(Suite) 1

Dans ses lettres à ses amis, Marian les habite peu à peu à l'idée d'un changement... Mais lequel ? Pas un de ses correspondants, amis de longue date, qui ne s'efforce en apprenant enfin la vérité. Décidés à l'union libre, Miss Evans et son ami quittent l'Angleterre le 20 juillet 1848, pour s'en aller vivre maritalement, à Weimar d'abord, à Berlin ensuite, où ils se livrent à des orgies libertines, font des rencontres intéressantes, et écrivent articles sur articles pour gagner leur pain.

Si les amis du couple hasardeux sont affligés, la famille Evans ne veut plus rien savoir de la pauvre Marian, et la «bonne» société anglaise est franchement épouvanlée, et le lui fait sentir. L'Angleterre a voulu à Lewes l'instrument de la chute de celle qui devait être l'illustre George Eliot. *Instrument ou seulement occasion ?* interroge Arvidé Barrière. «Ce qu'elle sacrifia en suivant Lewes, a écrit lord Acton, ce fut la liberté de la parole, le premier rang parmi les femmes de son temps et un tombeau dans Westminster.» Une femme ayant vécu hors la loi, bien qu'avec une dignité parfaite, ne pouvait, paraît-il, reposer dans le Panthéon britannique aux côtés d'hommes illustres et tous sans re-

proche — du moins, il faut le croire.

Le faux-ménage revient en Angleterre, où sa présence fait le vide à peu près partout, et continue à écrire diligacement, car la pauvreté attend derrière la porte la plus petite chance de pénétrer dans leur modeste intérieur. Ils ont sept bouches à nourrir à coups d'articles, Lewes ayant à sa charge sa vieille mère, ses trois enfants, et l'épouse infidèle à laquelle il sert une pension mensuelle. C'est alors que Mrs. Lewes, comme elle tenait à être appelée, écrit à un ami: «Vous n'imaginez pas quelle personne pratique je suis devenue et quel œil pointu j'ai pour le moindre profit. C'est moi qui tiens les cordons de la bourse et je les dénoue avec le même regret qu'un aveur.» C'est alors que Lewes et Marian renoncent à une jolie promenade, parce qu'elle coûterait à chacun trente-cinq centimes... Quand l'argent manque, ils lachent de baisers!

Grâce à sa remarquable intelligence, Lewes comprend très vite la valeur du talent littéraire de sa compagne et l'encourage à écrire des livres. Il comprend aussi qu'il n'y aura jamais qu'un littérateur sous leur toit et renonce aux œuvres d'imagination. Le microscope à œil, il s'abîme dès lors dans des études scientifiques, cependant que Marian deviendra la grande George Eliot. Sous ce nom de plume, elle lance ses premiers livres sans que personne, même pas son éditeur, ne sache qui est au juste cette étoile de première grandeur apparue dans le ciel de la vieille Angleterre. Les *Scènes de la vie cléricale*, le

premier de ses romans, lui valent des lettres flatteuses — adressées forcément à l'éditeur — de Dickens, de Froude et de Jane Carlyle. *Adam Bede* paraît en trois volumes et enchantera tout le monde, même en France où Alexandre Dumas le proclame le chef-d'œuvre du siècle. Sur la première page de son maître, l'auteur l'a écrit: «A mon cher mari, George-Henry Lewes, je donne cette œuvre qui n'eût jamais été écrite sans le bonheur que son amour a conféré à ma vie. Témoignage touchant et vérifique: sans George Lewes, pas de George Eliot très probablement.

*Adam Bede* est bien payé, et le couple s'en va faire choix d'un service de verres et de porcelaines. L'intérieur un peu bohème se transforme, grâce à la prospérité nouvelle, en une vaste demeure fort bien tenue. Marian, de son propre aveu, est un être anxieux et tâtillo qui ne peut supporter les négligences ou le moindre désordre. Aussi a-t-elle souvent des difficultés acciliaires. Les Lewes continuent à vivre en quarantaine, bien contre leur gré. Seules quelques portes amicales s'entre-bâillent. Il faut que la sœur de Marian se sente près de la mort pour qu'elle se rapproche de la reproche. Son frère continue à bouder. C'est, au demeurant, «un homme ordinaire et parfaitement content de rester ordinaire». Ce modèle du Tom Tulliver du *Moulin sur la Floss* est tenu comme un burricot et ne désarme jamais.

En dépit de toutes les vexations, Marian est heureuse, grâce à «son bon ange» qui,

sous la frénésie de son système pileux, continue à avoir toutes les délicatesses et tous les dévouements. Elle s'écrie: «J'éprouve le bonheur le plus complet que puisse donner la vie, possédant la sympathie et l'amour parfait d'un esprit qui sait stimuler le mien et m'encourager à une saine activité.» «Mon bien-aimé mari est à l'origine bénis de tout ce que j'ai pu accomplir», écrit-elle après le succès de ses trois romans rustiques. — Il faut remarquer ce détail assez piquant: dans un article écrit peu après avoir suivi Lewes, elle affirme gravement «ne pas partager le relâchement de l'opinion et des mœurs en France relativement au lien du mariage».

*Le Moulin sur la Floss*, second roman champêtre, second chef-d'œuvre, «qui lui donne l'occasion d'exprimer avec ses souvenirs d'enfance, ses sentiments profonds: les aspirations, les souffrances et les luttes de toutes les jeunes filles que la misère opprime, que l'injustice accable, que la bassesse révolte.» (E. et G. Bonneu.) En 1850, George Eliot est toute heureuse d'avoir écrit le dernier mot de sa troisième belle œuvre, *Silas Marner*. Elle est malade, déprimée, et, elle l'avoue, un peu encombrée par les trois enfants de Lewes. Ils ont quitté l'école d'Hoffewyl (Suisse), où ils ont été élevés jusqu'à présent, et il faut les héberger et les pourvoir d'une profession. Il semble bien que l'amour exclusif de la grande romancière pour son compagnon de vie ne l'ait pas inclinée à être très maternelle pour les trois en-

<sup>1</sup> Voir le No précédent du *Mouvement*.



Clichés Mouvement Féministe

Mme S. GLATTI (Zurich)

Présidente de la Commission d'études pour le Fonds de la Saffa ; présidente de la Commission des lois de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.

et ronge comme un chancier un pays après l'autre. Un remède, ou plutôt une atténuation au mal, sous la forme toujours encourageante d'une assurance. Nous sommes d'ailleurs en retard à Genève dans ce domaine, car nombre de pays, et presque tous les cantons suisses, ont déjà réalisé ou sont en train de réaliser cette assurance-chômage, qui, payant au chômeur assuré une partie de son salaire ne lui fait pas l'aumône, mais l'aide à traverser une période pénible de crise économique. Entendons-nous en parlant de retard: il existe chez nous, depuis 1925, une loi sur l'assurance-chômage, qui paie des prestations variant du 50 au 60 % du salaire pendant une période de 90 jours; seulement, il en est de cette assurance comme de l'assurance-maladie, qui, lorsqu'elle n'est pas obligatoire, n'atteint qu'une partie minimale de ceux qui en ont le plus urgent besoin. C'est donc une assurance obligatoire contre le chômage que l'on nous propose maintenant, et qui, englobant environ 40.000 travailleurs, hommes et femmes, entre 18 et 65 ans, leur laissera le choix de s'assurer, soit à des caisses autonomes professionnelles, comme il en existe déjà, soit à la caisse publique qu'il deviendra nécessaire d'instituer à côté d'elles. La place nous manque malheureusement pour exposer le fonctionnement de cette loi nouvelle, qui notamment ouvre des perspectives intéressantes à certaines formes de chômage féminin (dans les industries saisonnières de la mode et de la couture, par exemple, ou encore dans le professorat libre), perspectives qui ont été discutées lors de la dernière réunion de l'Association genevoise pour le Suffrage avec M. Schonau, député, l'un des principaux protagonistes de cette assurance. Une preuve de plus que ces « questions politiques arides », si fort « au-dessus de nos intelligences féminines », sont, bien souvent, des problèmes d'un intérêt tout aussi direct pour des femmes, parce qu'elles touchent à leur gagne-pain, que pour cer-

fants qui lui tombaient du ciel par une voie détournée. Mais elle fit tout son devoir, on peut l'imaginer sans peine.

Le ménage est riche, très riche même, et le bon Lewes, toujours gai comme un pinson, toujours pas mal excentrique et toujours aux petits soins pour sa « *Madonna* », semble oublier et faire oublier aux autres sa position délicate d'homme vivant de l'argent d'une femme. Dans le fond, c'est lui qui a fait les plus grands sacrifices dans ce ménage: il a renoncé à ses propres travaux littéraires, et son temps et ses pensées même ne lui appartiennent plus. *Little Pater* — c'est son surnom affectueux — écrit peu, et ses ouvrages scientifiques ne lui rapportent ni grand gain ni grande renommée. Son cœur si aimant est dévoué à celle qui, maintenant, est à l'apogée du génie et de la gloire. « Dans ses trois grandes œuvres pathétiques, Marian a versé le meilleur de son cœur, le suc de son âme fervente. Ce triptyque grandiose est tout imprégné de piété, car la libre-penseuse est devenue profondément mystique. Avec Renan elle pourrait dire: Je sens que ma vie est gouvernée par une foi que je n'ai plus. » (E. et G. Romieu.)

Dès lors commence le déclin littéraire. *Romola*, roman fabriqué en courant les bibliothèques de Florence pour se documenter sur Savonarole et la vie florentine de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, fut si difficilement écrit, que l'auteur parle dans ses lettres de cette *Romola* de cauchemar. « C'est bien simple, ajoute-t-elle, je commençai ce roman encore jeune, je l'achevai vieille femme. » Elle souffre de

tains politiciens qui prétendent en garder à eux seuls le monopole.<sup>1</sup>

J. GUEYRAUD.

**II. En Suisse...**

... Non, ma chère, je te dis que je n'irai pas. Depuis que nous votons, on ne nous a jamais rien demandé d'aussi ridicule!

— Ridicule, pourquoi?

— C'est ridicule à mes yeux de déranger tous les électeurs et électrices dans le seul but d'obliger tous les fonctionnaires fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et d'autres personnes officielles à refuser toute pension, titre, présent, ou décoration offerts par un gouvernement étranger.

— Tu ne sais donc pas que des cadeaux obligent?

— Oui, mais celui qui se plaint à les accepter ne transformera pas sa mentalité parce que la Constitution aura décousu son petit bout de ruban!

— Mais tu te souviens bien que l'article 12 de la Constitution fédérale, celui qu'on voudrait nous faire remplacer, interdisait les présents et décorations de l'étranger, cela pour mettre définitivement fin au service à l'étranger des citoyens suisses, et à l'influence financière d'autres pays chez nous. Il y a donc à la base de cette mesure l'intérêt historique de sauvegarder notre neutralité et notre indépendance suisse. C'est même aux Vaudois que nous devons cette interdiction des décorations dans la Constitution de 1848!

— Alors, pourquoi ne pas s'en tenir là?

— Parce qu'un comité d'initiative, voyant que depuis quelques années les décorations étrangères pleuvaient abondamment sur des Suisses avec et sans mérite, et voulant nettoyer notre pays à grands coups de balai, a réuni 75.000 signatures demandant même d'enlever leurs droits politiques aux simples citoyens qui accepteraient ces biens-faits-là.

— Bravo! puisque les décorés sont presque exclusivement des hommes, cela nous assure une forte majorité féminine!

— Tu n'es pas sérieuse. L'Assemblée fédérale, trouvant que l'initiative allait trop loin, propose aujourd'hui un contre-projet, qui étend la défense de l'art. 12, non pas à tous les citoyens suisses, mais aux membres des gouvernements et des assemblées législatives des cantons. La sanction d'une acceptation serait la perte de la fonction ou du mandat, soit fédéral, soit cantonal.

— Alors, tu consens à reviser ta Constitution pour si peu?

— Je préfère le contre-projet fédéral à l'initiative. Quoique retirée pour l'instant, elle reparaitrait certainement sous une forme ou sous une autre, si on refuse maintenant cette petite concession. Je voterai donc oui.

— Moi, je m'abstiendrai, et je continuerai à mépriser ceux qui n'accordent de valeur à une œuvre ou à une action qu'à partir du moment où elle aura été distinguée par une décoration étrangère.

A. LEUCH.

<sup>1</sup> Celles de nos lectrices qui voudraient plus de détails n'auront qu'à se reporter à l'analyse de la loi qu'ont publiée les principaux quotidiens, ou encore à en chercher le texte dans la papperasse électorale que n'ont pas manqué de recevoir ces jours leur mari ou leur fils.

N. D. L. R. — Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir, à la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, publier ici un troisième article sur la votation cantonale vaudoise (représentation proportionnelle), qui a été également des 7 et 8 février.

**De-ci, De-là...****Le jardinage, carrière féminine.**

On nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices genevoises, soit jeunes filles cherchant une carrière, soit mères de famille préoccupées de l'avenir de leurs filles, sur la causeuse que fera à l'Union des Femmes de Genève, le 19 février, Mme Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'horticulture de la Corbière. Le *Mouvement*, qui dès ses débuts, a recommandé la carrière de jardinier aux jeunes filles, ne peut que se faire un plaisir d'ammoncer cette conférence.

**Conseil International des Femmes.**

A la suite d'une votation par correspondance, il a été décidé, à une forte majorité, de transférer de Londres à Paris le siège du Conseil International des Femmes. La nouvelle adresse de ses bureaux est maintenant: rue St-Georges, 49, Paris (IX). La nouvelle Secrétaire administrative, Mme van Veen (Hollande), est déjà en fonctions, à Paris, et Mme Avril de Sainte-Croix, première vice-présidente, a assumé la surveillance des nouveaux bureaux.

**Distinction.**

On annonce de Paris que la Comtesse de Noailles a été faite commandeur de la Légion d'honneur. C'est la première fois, sauf erreur, que cette distinction est attribuée à une femme.

**Les Femmes et la Société des Nations****Le remplacement de Dame Rachel Crowdy**

Malgré les bruits qui couraient sous le manteau, lorsque nous avons publié notre dernier article sur le départ de la seule femme chef de Section au Secrétariat, nous avons attendu la ratification officielle par le Conseil de la S. d. N. de la nomination faite par le Secrétaire général pour informer nos lecteurs du recul au point de vue féministe que marque cette nomination: le poste de Dame Rachel, transformé en poste de directeur de Section, a été confié à un homme.

En effet, contrairement à la décision prise par la dernière Assemblée de séparer la Section des questions sociales et du trafic de l'opium en deux Sections distinctes, chacune avec un chef de Section, le Secrétaire général a estimé préférable un autre arrangement qui grouperait les deux Sections sous un seul directeur. Et malgré l'article 7 du Pacte, qui assure l'égalité entre hommes et femmes à tous les postes de la S. d. N., il a appelé à ce poste de directeur un homme, M. Eckstrand (Norvège). Nous sommes certaines que ce dernier est absolument qualifié pour la tâche nouvelle et lourde qui lui incombe, mais nous tenons à exprimer ici nos plus vifs regrets de ce que soit perdu pour les femmes un poste dont Dame Rachel avait montré — nous l'avons dit il y a quinze jours — toute la valeur aux mains d'une femme.

E. GD.

La seule occupation consiste alors à passer au crible les journaux avant de les laisser lire par Marian. Car la pauvre femme ne peut plus supporter qu'on parle d'elle; elle souffre en lisant les articles favorables, parce que, à son gré, les louanges ne tombent jamais juste, et elle est déchirée par les critiques, même par les moins sévères. Et pourtant, Dieu sait si elle a la plume acerbe quand il s'agit de l'œuvre d'autrui!

JEANNE VUILLOMIENET.

(La fin au prochain numéro.)

**Notre Bibliothèque**

VLADIMIR SENINOW: *La tragédie des enfants abandonnés en Russie*. (1 vol., en allemand. Orell-Füssli Zurich et Leipzig, 1930.)

C'est une image terrifiante que celle qui se déroule devant les yeux du lecteur, de la misère de ces « Besprisornys », c'est-à-dire de ces enfants sans feu ni lieu. Et c'est par centaines de milliers que des troupes de ces enfants parcourent les étendues immenses de la Russie! Ce livre apporte des faits dans toute leur sécheresse, qui, étant empruntés exclusivement à une documentation soviétique, en sont d'autant plus saisissants, parce que tout enjolivement romanesque est absolument évité. Et ces faits sont bien de nature à éveiller l'intérêt et la pitié du monde entier pour ces malheureux enfants, affamés, dévoués, misérables, affligés de tous les vices et de toutes les maladies. C'est d'ailleurs ce que veut l'auteur, qui, par pitié pour ces pauvres créatures, tient à attirer sur eux l'attention générale, tout en évi-

**La IV<sup>e</sup> Journée des Femmes vaudoises**

(27 janvier 1931.)

Même décor: salle des XXII Cantons du Buffet de la Gare de Lausanne; mêmes présidences: Mme Courvoisier pour la Fédération des Unions de Femmes, Mme Widmer-Curtat pour l'Association des Vaudoises; même assistance, un peu clairsemée par la grippe et la neige, où l'on trouve des visages amis, représentant tous les districts du canton; même cordialité, même entrain, même séries qui n'exclut pas la gaîté.

Le sujet cette année, était la *protection de l'enfance malheureuse*. Mme Linette Comte, avocate à Lausanne, secrétaire de la Fédération des Unions de Femmes, montre ce que l'Etat de Vaud fait pour venir en aide à l'enfant malheureux, au moyen du Service de l'Enfance, des justices de paix, qui interviennent, — beaucoup trop lentement, — dans les ménages, en relevant les enfants maltraités, de la loi sur la surveillance des enfants placés, dite loi Dind, parce qu'elle est due aux efforts de Mme Charlotte Olivier! Cette protection ne s'étend qu'aux enfants âgés de moins de 8 ans, ce qui est une erreur, et s'exerce au moyen de 209 inspectrices. Mme Comte préconise l'institution d'un office cantonal de tutelles, avec des tuteurs professionnels; on ne peut plus exiger d'hommes et de femmes le travail supplémentaire que réclame une tutelle.

La femme prenant une part toujours plus grande à la protection de l'enfance, il faut souhaiter que vienne le jour où elle pourra collaborer efficacement à l'élaboration des lois qui codifient cette protection.

Le fonctionnement des tribunaux d'enfants, comme moderne, a été exposé par Mme A. Leuch, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui a montré ce qui se fait ailleurs, analysé les prescriptions du projet de code pénal fédéral, copiées par la loi vaudoise en préparation, et montré combien est utile, nécessaire, indispensable, la collaboration des femmes, juristes ou non, au bon fonctionnement de ces tribunaux; elles sont toutes désignées pour se livrer à l'enquête et pour appliquer le jugement, pour exercer la liberté sous surveillance laissée au jeune délinquant.

En séance de relevé, sous le titre *Ce que la femme veut*, Mme Gillabert-Randin (Moudon) a résumé l'activité de la Commission agricole féminine, qui a consacré sa campagne de 1930 à la confection de confitures qu'on s'arrache, qu'on vend au Comptoir suisse. Tout cela a été accompli sans capital, sans ressources; seuls l'enthousiasme, la foi le travail ont permis ce nouveau miracle. La Commission nourrit de vastes projets; elle soustraira à la porriture ou à la distillation des quinqua de fruits, en créant deux centres confituriers: Puidoux et Morges, avec un local idoine et une cuisinière experte. Elle ne cesse de recommander la spécialisation dans la culture des légumes et de conseiller aux paysannes, surtout à celles qui sont isolées, loin des marchés, de se grouper pour trouver un débouché facile, fidèle et rémunératrice à leurs produits.

Les divers Congrès de paysannes auxquelles Mme Gillabert-Randin a assisté, la création, un peu partout, de groupements de productrices, montrent que le mouvement est profond et général; les paysannes se groupent, s'organisent, s'endent, perfectionnent leurs cultures et leurs méthodes, elles deviennent une force avec quoi il faudra compter dorénavant. Une force aussi qui

tant — quoique il soit nettement antibolchéviste — les considérations d'ordre politique. Et il est évident que le fait que le régime actuel n'ait jusqu'à présent pas réussi à faire grand' chose pour ces malheureuses petites victimes, n'est pas un élément à son avantage. La presse soviétique elle-même s'en est indignée, puisqu'on peut y lire des phrases comme celles-ci: « C'est une honte, tant pour le régime actuel que pour chaque citoyen, que l'existence de ces enfants abandonnés, porteurs de tous les vices moraux et de toutes les tares physiques, qui sont les victimes innocentes de nos bouleversements historiques. Leur vue devrait être constamment devant nos yeux, comme un reproche vivant. »

(Traduction française.) E. V.-A.

\* \* \*

Publications de la Saffa. — L'Office suisse des Professions féminines (Schanzengraben, 29, Zurich) nous prie d'informer nos lecteurs qu'il possède encore un certain nombre des monographies de la Saffa (*La femme suisse dans les beaux-arts, la littérature, les sciences, le travail social, etc., etc.*), et que, pour en faciliter l'accès, il a décidé d'abaisser leur prix de vente à 1 franc l'exemplaire.

Nous attrirons à ce sujet tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la suite de des monographies en langue française, due à la plume de notre collaboratrice, Mme Marg. Evard: *La femme suisse éducative dans la famille, l'école et la société*, en engageant vivement tous ceux qui ne possèdent pas encore cette belle étude à profiter de cette occasion pour se la procurer.